

Avis au public

Règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire du 28 avril 2021

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que par délibération du 28 avril 2021, le collège des bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire à l'occasion de travaux au « Momperwee » (CR 135) à Herborn.

La délibération précitée est publiée et affichée par la présente.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Rosport, le 30/04/21

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

s. Osweiler

Le secrétaire,

contreseing, article 74 de la loi communale

s. Roeder